

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2018

SECRET DES AFFAIRES - (N° 777)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 69

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, Mme Batho, M. Potier, M. Saulignac, M. David Habib et les
membres du groupe Nouvelle Gauche

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 31, substituer aux mots

« de communication »

les mots :

« d'information telle qu'établie dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'un amendement de clarté, visant à citer explicitement les principes et textes cités par la directive.